

Le renseignement et le contre-espionnage allemands en Belgique au XXe siècle

Une introduction

Cahiers Inlichtingenstudies
BISC nr. 12
p. 11-16
© Gompel&Svacina
ISBN 978-94-6371-422-8



EMMANUEL DEBRUYNE¹ & MARKUS PÖHLMANN²

Alors que l'Allemagne était à la charnière du 19^e et du 20^e siècle un des principaux partenaires commerciaux de la Belgique et l'objet d'une certaine admiration, les relations entre les deux pays se sont effondrées à la suite du viol de la neutralité belge par l'armée allemande le 4 août 1914. Les deux guerres successives et leurs multiples conséquences (destructions, exactions, occupations militaires, occupations d'après-guerre, etc.) ont pesé lourdement pendant quatre décennies sur les liens entre les deux pays voisins. La construction européenne et l'alliance atlantique ont ensuite permis un rapprochement entre les deux pays, non pas au travers d'une relation privilégiée comme entre la France et la République fédérale d'Allemagne depuis le Traité de l'Elysée (1963), mais en tant que partenaires partageant des intérêts proches dans un cadre multilatéral commun. La réussite de cette relation renouvelée ne doit pas cacher le fait que pour de nombreux Belges, l'hostilité, le ressentiment ou du moins la méfiance, ont longtemps continué à dominer leurs sentiments à l'égard de l'Allemagne.

L'historiographie belge, particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier les guerres, a longtemps considéré l'Allemagne comme l'Autre de qui on était soi-même la victime. Même si elle n'était pas absolue, cette perspective, volontairement ou non très empreinte d'identité nationale, a ralenti le développement d'une réelle historiographie transnationale au sujet des relations conflictuelles entre les deux pays. La relative indifférence dont la Belgique est l'objet dans l'historiographie allemande, davantage attentive à ses grands voisins, n'a certes pas aidé à inverser la tendance. La recherche historique a pourtant tout à gagner d'une approche au confluent des historiographies et des sources des deux pays concernés par les phénomènes étudiés. Le renseignement et plus généralement les menées secrètes, qu'ils soient considérés sous l'angle offensif ou défensif, n'y font certainement pas exception. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent numéro

¹ XXX
² XXX

des *Cahiers Inlichtingenstudies – Cahiers d'Etudes du Renseignement*, qui entreprend de se pencher sur les activités des services allemands en territoire belge tout au long du « Court XX^e Siècle » (Hobsbawm, 1994), une période courant de 1914 à 1991 caractérisée par des affrontements géopolitiques et idéologiques qui ont déchiré le monde et l'Europe.

La confrontation des deux pays dans ce domaines n'a jamais été aussi tendue qu'au moment des deux occupations militaires de la Belgique par l'Allemagne, entre 1914 et 1918, puis entre 1940 et 1944, au cours desquelles la puissance occupante a développé une activité de contre-espionnage intense sur le territoire passé sous son contrôle. Ces deux périodes d'occupation constituent donc deux éléments d'attention centraux pour l'historiographie du renseignement allemand en Belgique. Jusqu'à présent, celle-ci a d'ailleurs été principalement menée du côté belge et s'est fortement concentrée sur la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur le rôle de la *Sicherheitspolizei und der Sicherheitsdienst der SS (Sipo-SD)* (par exemple Van Eetvelde, 2004; Préaux, 2007; Majerus, 2013) et dans une moindre mesure de l'*Abwehr* (Verhoeven, 2011). Deux récentes thèses de doctorat ont cependant permis une avance considérable dans la connaissance des polices allemandes en Belgique pendant la Première Guerre mondiale (Rezsöhazi, 2020) et de la répression des agents du renseignement et du contre-espionnage allemand par les tribunaux belges durant et après celle-ci (Vanheule, 2021).

L'occupation sera définie ici en tant que domination militaire temporaire ou que conséquence d'une guerre. Elle débute par sa déclaration par l'occupant ou par une domination de fait. Elle vise au maintien de la vie quotidienne et de l'ordre public dans l'arrière-pays militaire et à l'exploitation économique du territoire occupé dans le but de l'emporter dans le conflit. L'occupation peut aussi servir de monnaie d'échange dans des négociations ou d'étape préliminaire à une annexion (Kronenbitter, Pöhlmann & Walter, 2006).

La qualification des militaires pour ce type de prise en charge administrative est ambivalente. D'une part, en tant qu'organisation bureaucratique, l'armée est capable de gérer un grand nombre de personnes ; d'autre part, les soldats ne sont pas nécessairement formés à des tâches non militaires comme l'administration, le maintien de l'ordre, la justice, l'économie ou les médias. L'attitude des occupés à l'égard des occupants est diversifiée, la « résistance » et la « collaboration » n'étant que deux attitudes au sein d'un spectre bien plus large (Hirschfeld, 1984). L'occupation elle-même est un phénomène international et transnational qui a fait l'objet d'une codification considérable depuis la fin du 19^e siècle.

Un aspect essentiel de l'occupation est la protection de cette domination contre l'espionnage. Pendant la plus grande partie de la période considérée, le jargon allemand désigne cette tâche de contre-espionnage sous le nom de « *Spionageabwehr* » ou simplement « *Abwehr* », ce dernier se traduisant littéralement par « défense ». En comparaison avec son équivalent linguistique anglais de « *counterintelligence* », qui suggère une action, le terme allemand a une connotation passive qui lui est propre. Il peut dès lors s'avérer pertinent de commencer par une définition pratique qui n'est pas nécessairement contemporaine des faits étudiés, mais n'en est pas moins établie. Le jargon d'une des plus grandes organisations internationales actuelles, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), s'y prête particulièrement bien. Son *Glossaire de Termes et Définitions* définit la *counterintelligence* (ou « contre-ingérence ») comme les « Activités visant à identifier

et à contrecarrer toute menace contre la sécurité résultant des activités de services ou d'organisations de renseignement hostiles ou d'individus se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion ou au terrorisme » (AAP-06, 2020, p. 168).

Une prémisse logique pour toute définition du contre-espionnage est l'existence du renseignement en tant qu'élément de doctrine militaire et que composante de l'organisation militaire. C'est une évidence tant pour la Seconde Guerre mondiale que pour la période de la Guerre froide. Cependant, en 1914, si le renseignement a été fondé de manière institutionnelle pour la plupart des forces armées européennes, il n'a encore jamais été mis à l'épreuve d'un conflit européen majeur. La définition de l'OTAN s'y prête pourtant bien car elle fait allusion aux formes d'action passives et actives en matière de contre-espionnage (« identifier et contrecarrer »). Elle mentionne également les différentes formes de menaces (« espionnage, sabotage, subversion ou terrorisme »). Le contre-espionnage militaire est une pratique de sécurité qui, dès le tout début, a intensément fait appel à l'expertise de disciplines non militaires dans le domaine de l'administration, de la science et de la technologie – à commencer par les fiches, la dactyloscopie, la photographie, la chimie, les chiens renifleurs, les écoutes, la crypto-analyse, le contrôle des communications et, par-dessus tout, les compétences sociales telles que les langues étrangères ou le mimétisme culturel.

L'analyse historique se doit de prendre en compte que dès le début, il existe des délimitations juridiques du renseignement et du contre-espionnage. Au niveau international, il s'agit de la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 1899/1907. Au niveau national, la plupart des États européens ont établi une forme de législation sur l'espionnage entre 1886 et 1914 (Arboit, 2014, p. 78; Schmidt, 2006, p. 237; Thomas, 1991, p. 3), même si en Belgique, cette législation est adoptée pour l'essentiel on ne peut plus tardivement, c'est-à-dire au tout premier jour de l'invasion allemande (Vanheule, 2021). Par conséquent, le contre-espionnage peut être interprété comme une activité militaire ou de maintien de l'ordre visant à contrôler l'activité d'un État adverse qui, à son tour, peut sembler moralement discutable, mais acceptable d'un point de vue national-politique. Il est important de noter que l'espionnage sur le territoire national est illégal selon le droit national, mais qu'il s'agit d'une pratique établie dans le domaine international. Cette interprétation plutôt légaliste peut servir à mettre en évidence un conflit fondamental lorsque l'on aborde ce sujet d'un point de vue historique.

Il faut en outre être conscient du fait que l'objet dominant du contre-espionnage – l'espionnage pour le compte d'une puissance étrangère – n'est pas nécessairement un acte politique, mais peut aussi être un moyen de subsistance matérielle. En particulier dans les conditions difficiles de la guerre, certaines personnes s'engagent dans l'espionnage (et le contre-espionnage) pour des raisons pécuniaires. Réciproquement, cela signifie que le contre-espionnage fait lui aussi partie d'un vaste business, qui réside dans le commerce de l'information.

Historiquement, le contre-espionnage est une activité étatique exceptionnelle. En fait, il s'agit d'une forme spécifique de surveillance. La surveillance n'est pas synonyme de répression (Reichardt, 2016). Il s'agit plutôt d'un élément d'une activité de contrôle beaucoup plus vaste au nom de l'État, qui va croissant depuis la fin du XIX^e siècle. Dans l'une des premières études sur la surveillance, Edward Higgs la définit comme « cette collecte généralisée et structurée d'informations qui est si typique de l'administration

moderne – la création de dossiers administratifs de routine et de bases de données, papier et électroniques, plutôt que les activités *ad hoc* d'informateurs et de 'mouchards' » (Higgs, 2004). Dès lors, lorsqu'on évalue le contre-espionnage dans le cas de la Belgique au cours du XX^e siècle, il faut intégrer cette image plus ample et être conscient de l'effet catalyseur potentiel des deux guerres mondiales dans cette montée universelle de l'Etat de l'information, comme l'a par exemple montré récemment Alexandre Rios-Bordes dans le cas américain (Rios-Bordes, 2018).

L'un des principaux objectifs de ce numéro spécial est également de contribuer à identifier la place du contre-espionnage dans le cadre des occupations dans l'Europe du XX^e siècle. Le contre-espionnage est un champ de recherche nouveau et prometteur car il se situe aux confins de l'histoire militaire, des études de sécurité et de l'histoire culturelle de la guerre. Il englobe les domaines de la sécurité extérieure et intérieure, qui sont généralement traités séparément dans l'historiographie. Au sein de la sphère particulière où se rencontrent occupation et contre-espionnage, les frontières nationales, juridiques ou morales sont le plus souvent floues et constituent donc un défi intéressant pour l'historien.

Compte tenu de son expérience, la Belgique peut servir de cas d'étude particulièrement intéressant. L'expérience de la Belgique au cours des deux guerres mondiales n'est pas unique mais particulière. Contrairement à d'autres États qui ont connu l'occupation allemande au XX^e siècle – on pourrait citer la France ou l'empire russe/soviétique – la Belgique était un petit État neutre. Cela entraîne dès le départ une relation de pouvoir différente et un récit particulier, celui de victime. En outre, la structure ethnique du pays l'a rendu vulnérable aux tentatives des occupants d'exploiter cette situation en introduisant une politique des nationalités visant à la division. Comme dans la plupart des autres pays européens, la pratique de l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale est aussi étroitement liée à la Shoah. Cela touche également à la question du contre-espionnage, car son organisation s'est de plus en plus impliquée dans la poursuite acharnée de la population juive. Outre cet aspect unique, les occupations allemandes de 1914-18 et de 1940-44 produisent de nombreux effets de déjà-vu pour ceux qui ont vécu les deux périodes tout comme pour ceux qui opèrent une étude académique du sujet. L'expérience belge invite également à la comparaison avec le nord de la France.

Les enjeux de la pratique du contre-espionnage en pays occupés sont abordés par Markus Pöhlmann dans le premier article de ce numéro. Celui-ci dépasse largement le cadre de la seule Belgique pour envisager l'organisation et les méthodes adoptées par le contre-espionnage allemand durant la Première Guerre mondiale à l'arrière des différents théâtres d'opération, alors même qu'une tâche d'une telle ampleur dans le contexte d'une guerre d'occupation de longue durée n'avait jamais été envisagée et encore moins préparée par les décideurs allemands.

Elise Rezsöhazi, dans le second article, recentre le cadre sur la Belgique et le nord de la France pour montrer comment la situation d'occupation militaire conduit à une diversification des tâches des polices secrètes allemandes. Pour la *Geheime Feldpolizei*, conçue dès avant la guerre pour l'armée allemande, comme pour la *Zentralpolizeistelle*, mise en place par le gouvernement-général allemand établi à Bruxelles, le contre-espionnage n'est plus finalement qu'un aspect parmi d'autres de leur mission de protection de l'armée et des intérêts allemands.

La troisième contribution, sous la plume d’Emmanuel Debruyne, nous montre que ces polices sont secrètes par leur mode d’action et les menaces qu’elles combattent, mais que leur existence est connue de ceux qui font l’objet de leur surveillance : les occupés. Le sentiment de vivre sous un Etat policier alimente l’inquiétude et parfois la peur des occupés, mais aussi leur rancœur à l’encontre des occupants, et particulièrement vis-à-vis de ces policiers qui se forgent une réputation peu reluisante.

Si la violence n’est pas absente du renseignement policier lors de la première occupation (Debruyne, Rezsöhazi & van Ypersele, 2018), elle se déploie à bien plus grande échelle lorsque la Belgique tombe sous la domination nazie, comme le montrent chacun à leur manière les trois articles évoquant la seconde occupation. Recréée quelques années avant la guerre par le régime nazi, mais moins connue que la *Gestapo*, la *Geheime Feldpolizei* est au cœur des articles de Louis Fortemps et de Vincent Gabriel. Le premier concentre son attention sur la GFP 530, basée à Bruxelles, et souligne l’importance jouée par ses unités subalternes que sont les commissariats dans ses activités de contre-espionnage, qui se voient assigner des affaires mais disposent d’une grande autonomie dans la manière de les traiter. Gabriel se penche également sur les pratiques de la GFP, et plus particulièrement sur l’usage de la violence. À travers le cas de la GFP 648 à Liège, il montre que la violence est profondément ancrée dans ses pratiques et constitue avant tout pour elle un instrument d’acquisition du renseignement policier.

Liège est aussi envisagée, conjointement avec Anvers, par Robby Van Eetvelde, pour comprendre qui étaient les membres de la « Gestapo », c’est-à-dire de la Sipo-SD, en Belgique. Articulant une direction très politisée à une base davantage dotée d’expérience policière, la Sipo-SD est parvenue à gagner une grande efficacité en s’adaptant et en intégrant des collaborateurs locaux, formant avec eux une « communauté de violence » en marge de la société belge.

Si cette double expérience des occupations militaires est incontournable, elle ne résume pas à elle seule les activités des services allemands en territoire belge. L’article de Florian Altenhöner et d’Etienne Verhoeyen montre que dès les années 1930, l’appareil de renseignement militaire allemand mène des opérations en vue de préparer de futures campagnes militaires contre la Belgique et sur son sol. Si les espions de l’Allemagne nazie n’ont pas joué un rôle décisif, ils n’en ont pas moins apporté leur contribution à une vaste mosaïque d’informations qui ont rendu possible l’opération militaire décisive de mai 1940.

Cet intérêt stratégique pour la Belgique se déploie aussi dans un contexte radicalement différent, celui de la Guerre froide, qui voit le renseignement est-allemand porter son attention sur le pays. L’article de Marie Bouvry donne un aperçu des méthodes d’espionnage utilisées par la *Hauptverwaltung Aufklärung* (HVA), le département de renseignement extérieur de la toute-puissante Stasi, notamment pour le recrutement par des agents « Roméo » de femmes travaillant en tant que secrétaires au siège central de l’OTAN.

Si ces contributions entendent constituer une avancée importante dans le domaine, elles sont loin d’épuiser l’histoire croisée du renseignement entre Belgique et Allemagne, qui offre bien d’autres perspectives de recherche. Ainsi, le renversement des rôles avec l’occupation d’une partie de la Rhénanie par les forces belges après chacune des

deux guerres mondiales pose de nombreuses questions en termes de renseignement, par exemple sur le rôle joué par la Sûreté militaire de l'Armée d'Occupation (SMAO) après la Première Guerre mondiale (Dejonckheere, 2015). De même, l'Allemagne et la Belgique n'ont pas été seulement des adversaires, mais aussi des partenaires. La coopération policière dans la lutte contre le communisme durant l'entre-deux-guerres a constitué une dimension de ce partenariat (Verhoeyen & Van Doorslaer, 1986), mais tout reste à dire pour la période de la Guerre froide et des années qui nous en séparent, par exemple quant aux échanges entre le *Bundesnachrichtendienst* (BND) et les services belges, que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral, et ce tant en matière de lutte contre l'espionnage soviétique que contre le terrorisme, ou encore d'opérations de maintien de la paix.

De par sa nature, l'histoire du renseignement et du contre-espionnage a beaucoup à gagner du croisement des sources, des approches et des historiographies, et de l'adoption de cadres transnationaux. Elle peut même constituer une invitation à redécouvrir des pans entiers de l'histoire nationale dans une perspective connectée, dans la mesure où cette connexion peut aussi être celle de rapports d'adversité, y compris dans leurs manifestations les plus cachées.

L'idée de ce numéro thématique remonte à un atelier que les éditeurs ont organisé à Potsdam en 2019. L'événement avait été rendu possible grâce au soutien du *Arbeitskreis Militärgeschichte* e.V., du Laboratoire de Recherche Historique (LaRHis, Université Catholique de Louvain) et de l'Université de Potsdam (chaire du professeur Sönke Neitzel). Suite à l'atelier, des contributions supplémentaires ont été sollicitées pour le numéro thématique. Les éditeurs remercient les partenaires de l'atelier et les éditeurs des *Cahiers d'Etudes du Renseignement*.